



analyse et maîtrise des risques industriels

Pour

# PLANETE ARTIFICE

Site de Saint-Pierre-en-Auge (14)

## Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale

Projet d'augmentation du timbrage et de  
création d'une zone de destruction



Prévoir  
le risque

Réduire  
l'imprévu

Octobre 2025 – v2.0

# Suivi des modifications

Version	Date	Intitulé - Modification
1.0	Décembre 2024	Version initiale
2.0	Octobre 2025	Version complété suite à demande de complément de la DREAL

## 0 RESUME NON TECHNIQUE

*Article D.181-14 alinéa 6° du code de l'environnement*

### 0.1 OBJECTIF DE L'ETUDE D'INCIDENCE

Rédigé sous la responsabilité du demandeur, ce document restitue l'ensemble des démarches réalisées pour étudier les conséquences environnementales du site sur son environnement. Ses conclusions constituent donc la base sur laquelle sont établies les décisions administratives indispensables à l'exploitation du site et, en premier lieu, l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale ou ses arrêtés complémentaires.

L'objectif d'une étude d'incidence est triple :

- aider le maître d'ouvrage public ou privé à concevoir des installations/projets respectueux de l'environnement : prévoir et estimer les impacts environnementaux des installations en démontrant leur acceptabilité, c'est-à-dire l'adéquation avec les valeurs normatives imposées par la réglementation ou avec les valeurs non réglementaires reconnues et généralement utilisées ;
- éclairer l'autorité chargée de l'instruction de la demande d'autorisation sur la décision à prendre. L'étude d'incidence lui apporte les informations lui permettant de décider en toute connaissance de cause ;
- le cas échéant, informer le public, et en particulier les riverains, au moyen de l'enquête publique.

### 0.2 DESCRIPTION DU SITE ACTUEL

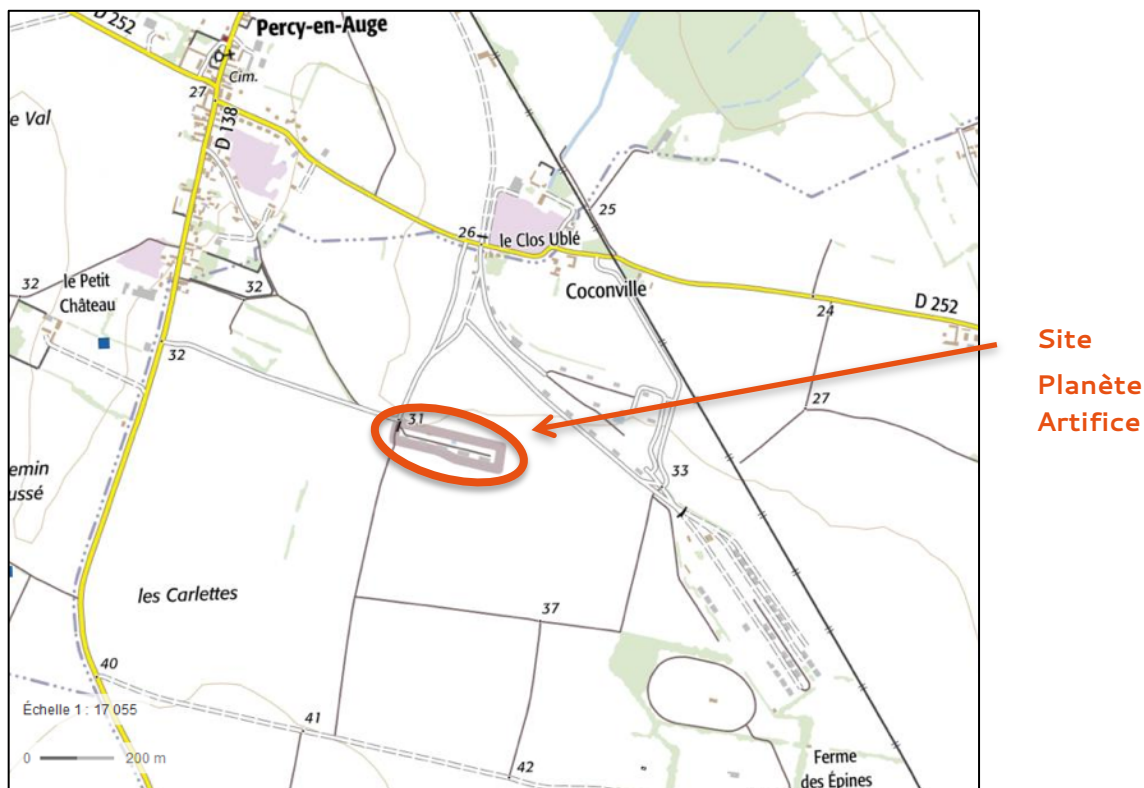
Le site PLANETE ARTIFICE se trouve Impasse des poudrières, au lieu-dit « Le Clos Ublé », sur la commune de Saint-Pierre-en-Auge, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le département du Calvados (14), en région Normandie.

La commune de Saint-Pierre-en-Auge appartient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

## → PLANETE ARTIFICE

→ Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

Figure 1 : Situation géographique du site



Source : Géoportail

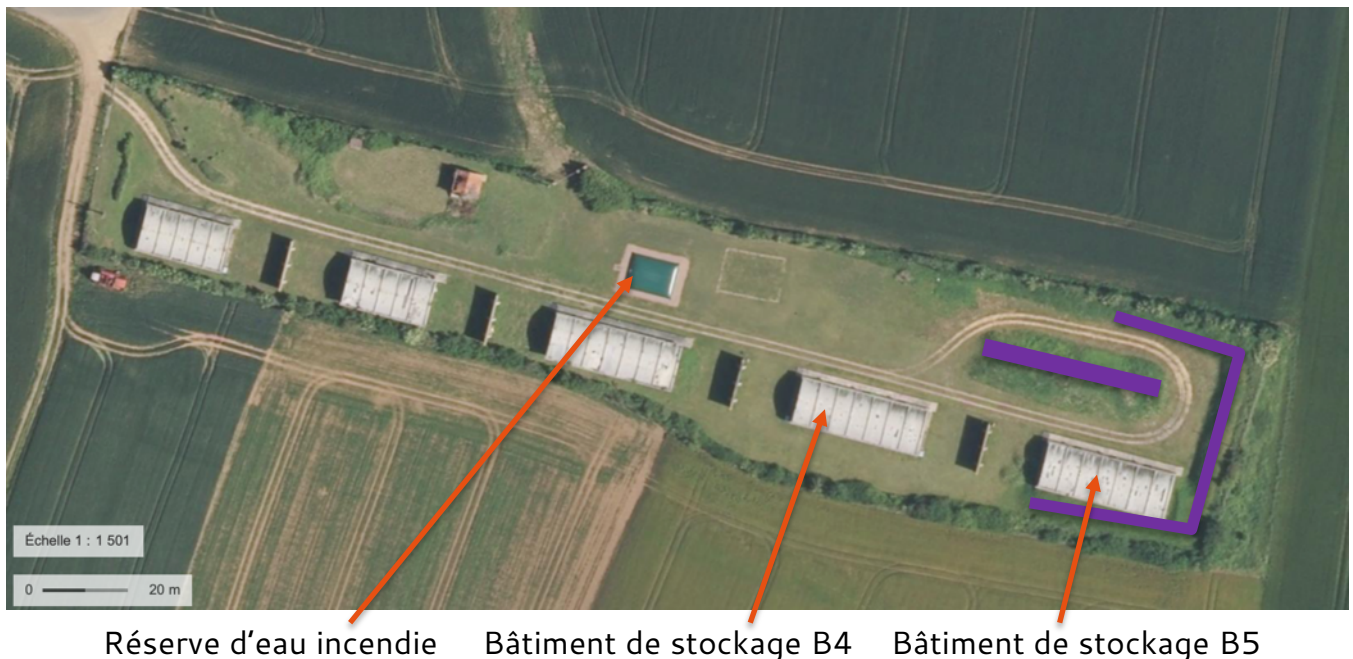
L'établissement pyrotechnique de la société PLANETE ARTIFICE à Saint-Pierre-en-Auge permet de stocker des produits pyrotechniques destinés à une activité de tir de feu en quantité inférieure à 2 t.

Le plan du site est le suivant :

## → PLANETE ARTIFICE

### → Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

Figure 2 : Plan des installations actuelles



A noter qu'un ancien merlon, dont la fonction était liée à l'exploitation de l'ancienne cartoucherie est présent au niveau du trait violet dans la photo ci-dessus autour du bâtiment B5. Il est maintenu en bon état sans exigence sur sa hauteur dans la mesure où il n'a pas été retenu pour le calcul des distances d'effet dans l'étude de dangers.

### 0.3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET

L'établissement pyrotechnique de la société PLANETE ARTIFICE a pour vocation :

- stocker des produits pyrotechniques destinés à une activité de tir de feu ;
- monter et stocker les feux qui seront tirés ;

Les principales caractéristiques du projet sont :

- le stockage de feux d'artifices de division de risque 1.3b et 1.4 avec un timbrage maximal de 9 800 kg de matière active ;
- la mise en liaison d'objets pyrotechniques pour la préparation des feux avec 2 postes présentant une quantité maximale unitaire de 45 kg ;

## → PLANETE ARTIFICE

→ Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

---

et de manière plus anecdotique :

- la création d'une zone de destruction par brûlage des déchets pyrotechniques du site en faible quantité (quelques centaines de grammes de mèches).

Le projet sera réalisé sans modification du site (pas d'extension) ni des infrastructures (voierie, bâtiments, ...), mise à part la création d'une voie d'accès pompier secondaire.

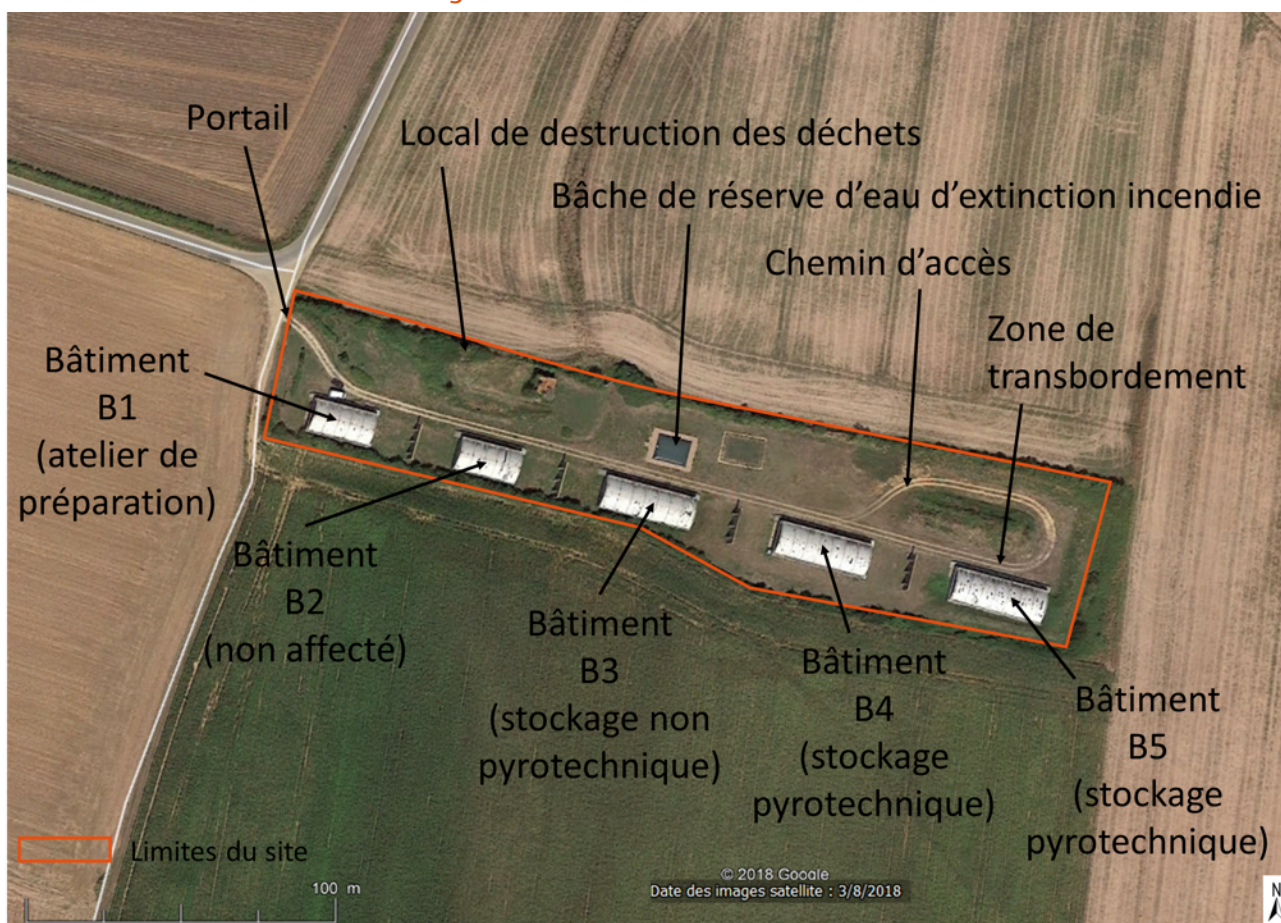
L'établissement pyrotechnique de la société PLANETE ARTIFICE comporte 5 bâtiments principaux en béton armé, dénommés B1, B2, B3, B4 et B5, alignés dans l'axe du terrain depuis le portail d'entrée jusqu'au fond du site, distants de 30 m entre eux. Ils sont séparés les uns des autres par quatre murs en béton armé de 6 m de hauteur et de 12 m de largeur faisant office d'écrans thermique..

Un chemin de desserte longe ces bâtiments depuis le portail d'entrée et passe derrière le merlon de protection du bâtiment B5, de 5 m de hauteur minimum.

La zone de transbordement/déchargement est située devant le bâtiment B5. Elle permet le stationnement de poids lourds ou de camions porte-conteneurs en attente de déchargement lors de la livraison d'artifices. Cette aire est conçue pour faciliter la manœuvre des véhicules. Elle est stabilisée.

N.B. : Le site est exploité par les responsables de l'entreprise et n'emploie pas de salarié. A ce titre il ne nécessite pas d'alimentation en eau potable.

Figure 3 : Vue d'ensemble du site



Source : Google Earth

L'établissement dispose d'une clôture périphérique en grillage métallique ordinaire de 3 m de hauteur. Une protection constituée de barbelés est disposée en pied de clôture du côté intérieur sur une grande partie de la longueur. L'accès unique s'effectue par un portail métallique coulissant de 5 m de large et de 2 m de hauteur surmonté d'une lisse défensive et donnant sur la voie communale b101 de Coconville à Escures. Toutes les portes des bâtiments sont munies de serrures de sécurité dont les clés sont détenues par le responsable du site.

Une bâche de réserve d'eau d'extinction incendie de 120 m<sup>3</sup> se situe au Nord du bâtiment B3.

#### 0.4 SYNTHÈSE DE LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les principaux éléments de description de l'environnement sont les suivants :

## → PLANETE ARTIFICE

### → Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

Tableau 1 : Synthèse de l'état actuel et facteurs susceptibles d'être affectés par le projet

Milieu	Facteur	Description	Sensibilité
Milieu physique	Sol	Site dans le territoire du Pays d'Auge, appartenant géologiquement au Bassin parisien et sous-sol essentiellement du type calcaire oolithique de couleur jaune	Moyenne
	Sous-Sol Eaux souterraines	Site localisé en zone de protection éloignée de plusieurs captages d'eau potable et à 150 m d'une zone de protection rapprochée d'un captage.	Fort
	Eau de surface	<b>Aucun cours d'eau ou plan d'eau à proximité immédiate du site</b> ; un bras de la Dives passant à 2 km à l'Est du site et le Laizon passant à 4 km à l'Ouest du site	Faible
	Air	Pas de données de qualité de l'air Pas d'habitation à moins de 200 m	Faible
	Climatologie	Climat océanique impacté par le changement climatique	Moyenne
Milieu naturel	Faune et flore	Site existant et clôturé, implanté dans une zone agricole Haie en limite de site	Faible
	Espaces protégés	Distance importante entre le site et les espaces protégés les plus proches : - ZNIEFF la plus proche à 1,4 km du site ; - zone Natura 2000 la plus proche à plus de 10 km du site ; - réserve naturelle la plus proche à 15 km du site. Pas d'arrêté de protection du biotope, de parc naturel, ni de ZICO dans la zone d'étude	Faible
	Zones humides	Site non répertorié comme zone humide, ni comme zone potentiellement humide	Faible
	Continuités écologiques	Site hors des zones constituant la trame verte et bleue	Faible
Patrimoine historique et paysager	Sites archéologiques	Plusieurs sites archéologiques présents autour du lieu d'implantation de PLANETE ARTIFICE, mais aucun ne se trouvant sur son emprise, le site archéologique le plus proche se trouvant à 200 m du site PLANETE ARTIFICE	Faible
	Monuments historiques	Site ne se trouvant dans le périmètre de protection d'aucun monument classé ou inscrit	Faible
	Sites inscrits et classés	Site classé le plus proche se trouvant à 3,9 km	Faible

## → PLANETE ARTIFICE

### → Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

Milieu	Facteur	Description	Sensibilité
	Paysage	Site d'implantation appartenant à l'unité de paysage 3.0.2 Campagne de Caen méridionale avec vues profondes pouvant atteindre 15 à 20 kilomètres, facilitées par la platitude de la partie la plus basse entre Caen et Saint-Pierre-sur-Dives et la rareté d'autres reliefs en dehors de la butte bocagère d'Escures	Moyenne
Milieu humain	Population	Premières habitations à 250 m au Nord et à 700 m à l'Ouest du site Densité de 32 habitants par km <sup>2</sup> Pas d'habitation à proximité du site	Faible
	Activités économiques	Quelques entreprises installées dans d'autres parties de l'ancien dépôt de munitions militaires dit « Dépôt de Mézidon », situées à 180 m au plus près de l'installation pyrotechnique	Moyenne
	Espaces agricoles et AOC	Commune déléguée d'Ouille-la-Bien-Tournée concernée par l'AOC Calvados, l'AOC Calvados Pays d'Auge, l'AOC Camembert de Normandie, l'AOC Livarot, l'AOC Pommeau de Normandie et l'AOP Pont l'Evêque Site PLANETE ARTIFICE intégralement entouré par des parcelles agricoles	Fort
	ERP	ERP globalement assez éloignés du site	Faible
	Equipements d'infrastructure	Voie ferrée à 500 m du site	Moyenne
		Pas d'axe routier majeur, ni de ligne électrique à proximité	Faible
	Niveau sonore	Zone non couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	Faible
	Environnement olfactif	Aucune installation sur site constituant une source significative d'odeur Campagnes d'épandage d'engrais réalisées ponctuellement sur les terrains agricoles environnants, conduisant à des émissions d'odeurs temporaires	Faible

La principale sensibilité environnementale du site est la proximité de terrains agricoles et de zone de protection de captages d'eau potable.

## 0.5 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES DE MAÎTRISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR SUIVI

### 0.5.1 CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

L'établissement utilisera comme unique source d'énergie l'électricité pour les alarmes (en basse tension).

L'électricité est fournie par le réseau EDF. La consommation annuelle est faible (de l'ordre de 300 € par an). Le projet n'aura pas d'impact sur la consommation électrique.

La consommation électrique étant faible, aucune mesure ERC (éviter, réduire, compenser) n'est nécessaire.

### 0.5.2 REJETS DANS L'AIR

Les sources de rejets dans l'air sont les suivantes :

- flux de transport routier des objets pyrotechniques ;
- émissions de gaz de combustion lors du brûlage des déchets pyrotechniques ;
- flux des objets pyrotechniques entre les bâtiments de stockage et l'atelier de préparation ;
- flux de transport des dirigeants opérant le dépôt.

Les opérations de brûlage seront organisées en cas de besoin (mèche lente, artifices détériorés...) sur des quantités de déchets pyrotechniques très faibles (inférieure à 100 g de matière active une à deux fois par an). Elles seront donc limitées en durée et en fréquence. Les émissions atmosphériques sont difficiles à évaluer, mais elles sont quantitativement très faibles. Elles ne sont pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air dans l'environnement du site. Les quantités de mèche brûlées sont très inférieures aux produits pyrotechniques brûlés lors d'un feu d'artifice.

Les émissions liées à la circulation des véhicules pour l'activité de PLANETE ARTIFICE feront partie de la pollution diffuse des véhicules routiers. Les niveaux de pollution de ces véhicules sont gérés par les réglementations nationales ou supranationales. Le nombre de véhicules est très faible : moins de 10 livraisons par an et moins de 2 véhicules légers par jour en moyenne par jour sur l'année. La circulation engendrée par le site n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air dans l'environnement du site.

## → PLANETE ARTIFICE

### → Etude d'incidence environnementale - Résumé non technique

---

Etant donné les éléments énoncés ci-dessous, les rejets atmosphériques dus au projet sont limités. Aucune mesure ERC n'est donc nécessaire.

#### 0.5.3 EAU

L'activité ne consomme ni ne rejette d'eau de type industrielle.

Le site ne dispose pas de toilettes ; il n'y a pas de consommation ni de rejet d'eau sanitaire.

Les sources de rejets aqueux se limitent aux eaux pluviales de toiture. Celles-ci (partiellement collectées) sont infiltrées dans le sol et il n'y a pas de zone étanchée pour les voiries. Aucune surface ne sera étanchée dans le cadre du projet. Celui-ci n'aura donc aucun impact sur les rejets d'eaux pluviales du site.

Aucune mesure ERC n'est nécessaire à ce stade.

#### 0.5.4 PRODUCTION ET GESTION DES DECHETS

Les principaux déchets produits sont :

- des déchets de cartons ;
- des mèches détériorées.

Les déchets de cartons proviennent des tubes détériorés pour objets pyrotechniques. Ceux-ci sont déposés à la déchèterie la plus proche. Le projet aura pour conséquence d'augmenter le volume de ces déchets, qui restera toutefois limité. Selon leur volume, ces déchets seront soit repris dans le cadre de la collecte sélective (moins de 1100 l par semaine) soit par un prestataire de collecte de déchets non dangereux.

Par ailleurs, les mèches détériorées seront détruites sur site par brûlage. Leur quantité étant limitée (100/200 g par an), l'incidence sur l'environnement sera faible. Les résidus de combustion (cendres) seront évacués vers un centre agréé d'élimination dès l'instant où la quantité sera significative. Dans l'attente, elles seront conservées dans une boîte métallique.

Aucune mesure supplémentaire par rapport à la gestion réglementairement conforme des déchets extérieurement au site n'est donc nécessaire à ce stade.

Le suivi des mesures réglementaires de gestion des déchets sera réalisé via l'application <https://trackdechets.beta.gouv.fr>.

#### 0.5.4.1 Émissions sonores

Les émissions sonores sont limitées à celle induites par la circulation des véhicules pour l'activité de PLANETE ARTIFICE. Le nombre de véhicules est très faible : moins de 10 livraisons par an et moins de 2 véhicules légers par jour en moyenne par jour sur l'année. La circulation engendrée par le site n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air dans l'environnement du site.

Le site n'a pas de voisin (habitation ou activité) dans son environnement direct.

Aucune mesure ERC n'est nécessaire à ce stade.



analyse et maîtrise des risques industriels

## Siège social

Le Bourg

15500 Saint-Poncy – France

**Stephan PRETTO**

**07 85 70 38 75**

[Stephan.pretto@amarisk.fr](mailto:Stephan.pretto@amarisk.fr)

**Jean DREYFUS**

**06 30 10 19 24**

[jean.dreyfus@amarisk.fr](mailto:jean.dreyfus@amarisk.fr)



**Prévoir  
le risque**

**Réduire  
l'imprévu**